

DELIBERATION N° 21/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 25 juin 2024

Dons et legs 2024

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu la délibération n°31-2019, relative aux déterminations des catégories de conventions et dons et
legs soumis à l'approbation du conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration accepte le don de la fondation lycée français des Pays-Bas pour un
montant de 35 100 € (trente-cinq mille cent euros), au profit du lycée français Van Gogh de La Haye.

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 25 juin 2024

Le Président
du conseil d'administration de l'AEFE

Cyrille PIERRE

Document signé le 25 juin 2024